

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Haché	Numéro de permis 2019563	Date d'inspection Le 24 janvier 2022	
Nom de l'établissement Halte le Monde des Super Héros		Numéro de téléphone (506) 336-4940	
Adresse 1295 rue Principale Le Goulet NB E8S 2E9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(i)	06 déc. 2021	14 déc. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	06 déc. 2021	14 déc. 2021
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	26(2)	06 déc. 2021	14 déc. 2021
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires :	33(2)	31 mai 2022	

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection

Correction lacune :

Une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes, quel que soit la hauteur. Lorsque la halte scolaire se rends sur un terrain de jeu municipal, le membre du personnel doit à chaque fois s'assurer que l'air de jeux est sécuritaire et interdire aux enfants d'utiliser l'équipement jugé non sécuritaire. Il a

Commentaires généraux

été recommander à l'exploitante que les enfants n'utilisent pas les modules de jeux jugés non sécuritaire (structures d'escalades et balançoire) jusqu'à ce qu'il y ait une surface de protection. Cette lacune sera corrigé lorsque l'aire de jeux sera aux normes de la CSA.

Lors de mon suivi les enfants arrivent de l'école, se lavent les mains et prennent une collation avant d'aller jouer dans le grand local.

Discussion avec l'exploitante concernant les normes de la santé publique, normes sur la covid et l'importance d'avoir les dossier des enfants a jour.

La halte est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance pour la Covid-19.

Permis recommandé. Le permis sera recommandé lors de la recommandation de la santé publique et du Prévôt des incendies.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 décembre 2021

Date

original signé par
Karine Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 décembre 2021

Date